

Décret

Générale

colonial

Décret n° 7-260-1918 3 mars 1918

n° 7-260-1918 3

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

3 mars 1918

Numéro JO

n° 260 du 30/06/1918

Date du numéro

30 juin 1918

VISAS

Le Président de la République française, Sur le rapport du Ministre des colonies, Vu le décret du 28 août 1898 relatif à l'organisation administrative de la Côte française des Somalis

Vu le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies

Vu le décret du 27 novembre 1915 portant approbation du budget local de la Côte française des Somalis, exercice 1916,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est approuvé l'arrêté du Gouverneur de la Côte française de Somalis en date du 20 juin 1917 portant ouverture d'un crédit supplémentaire de 153,404 fr. 99 applicable à divers chapitres du budget local de l'exercice 1916.

Art. 2

Le ministre des colonies est chargé de l'exécution du présent décret.

R. POINCARÉ Par le Président de la République : **Le Ministre des colonies, HENRY SIMON.**